

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2015

Sous la présidence de Mme Le Maire, étaient présents :

BOURDALE-DUFAU Sylvie, BRUEL Véronique, FOURCADE Patrick, GROS Jean Philippe, LASCOUMETTES Jean Robert, LASSUS LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, MAUBOULES Mailys, PALETOU Françoise, PASCAU Philippe, URDOUS Sébastien.

Absents : BERGEREAU Aurélien, DESSALLES Christian, POUZET Laura.

Secrétaires de séance : MAUBOULES Mailys, MASCARAS Daniel.

Séance ouverte à 20 h 30

Le PV de la séance du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Travaux à la mairie

Dans le cadre de l'aménagement de la mairie concernant les normes d'accessibilité des bâtiments publics, Mme Le Maire explique la nature des travaux qui seront réalisés et fait part du devis établi par la maison des communes qui s'élèvent en totalité à 68 200 € HT pour un montant des travaux de 48 400 € HT. Les différents lots sont détaillés : Gros œuvre, Plomberie, Peinture, etc...

Après en avoir débattu, le conseil mandate Mme le Maire auprès de M .FERNANDEZ afin que le montant de la prestation assistance maîtrise d'ouvrage 20 000, 00 € soit détaillée. Un rdv sera pris avec cette personne afin de finaliser le projet.

Une délibération est prise afin que des subventions soient demandées dans le cadre de DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) auprès de l'état et du département.

Durant les travaux qui devraient durer 3 mois, le secrétariat de mairie sera transféré dans la petite salle des Arcades.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents le projet et la demande de subventions.

Régime indemnitaire du personnel

Une mise à jour des régimes indemnitaires sera faite en tenant compte des emplois des employés communaux.

Des primes attribuées d'un montant égal à un 13 e mois comprennent une part fixe et une part variable.

Le conseil délibèrera prochainement sur le montant de la part variable de cette prime en tenant compte des jours de présence de chaque agent communal.

Nids de frelons

Mme le maire fait part qu'à compter du 01 mars, la commune ne prendra en compte la destruction des nids de frelons que dans les espaces publics. La population est invitée à s'adresser à un professionnel.

Durant l'année 2014, 8 nids ont été détruits.

Une information paraîtra dans le prochain Brèves municipales et dans le site internet.

La décision est adoptée : 10 votes pour et 2 votes contre

Subvention demandée par l'école pour participation à une classe verte

Mme Le Maire expose la demande de la directrice de l'école. Après en avoir débattu la commune allouera une participation de 15 € par élève. (36 enfants participent à ce voyage pendant 3 jours)

Le montant demandé aux familles par enfant est de 147,50 €. Des actions réalisées par les parents d'élèves feront baisser ce prix afin que le plus grand nombre d'enfants puisse participer à cette classe verte.

Une information sera donnée aux parents et sur le site Internet.

La décision est adoptée : 10 votes pour et 2 votes contre

Demande de modification d'horaire de BOUGARBER PILOTA

Dans le cadre du tournoi de la St Valentin, BOUGARBER PILOTA souhaite qu'un aménagement des horaires actuels soit fait pour le samedi de 9h à 12 h et de 14 h à 19h.

Après en avoir débattu, le conseil décide de ne pas répondre favorablement à cette demande et rappellera à l'association que l'arrêté municipal actuellement en vigueur sera appliqué.

La décision est adoptée : 10 votes pour et 2 voteS contre.

Réunions publiques dans le cadre des élections départementales des 22 et 29 mars

Le 02 mars à 20h 30 salle des ARCADES : M.GARCIA et Mme AUGÉ

Le 03 mars à 20h 30 salle des ARCADES : M.DUPONT et Mme COSTEDOAT

Communauté de Communes du Mieu du Béarn

Mme Le Maire et M.LASSUS LIRET font un compte-rendu de la réunion à la CC MIEY BEARN à laquelle M. Le Préfet était présent.

6 communes ont fait la demande de ne pas rejoindre l' Agglo de PAU, cependant la décision sera prise par M. Le Préfet au 31 décembre 2015 pour une mise en place effective en janvier 2017 sachant que 2016 sera l'année pendant laquelle cette future organisation sera finalisée.

La CC Mieu du BEARN propose la mutualisation dans le domaine des fournitures de bureau, dans le prêt de machine de fauchage, dans l'aide à l'informatique avec M. Sombardier.

Travaux au clocher de l'église

La commune est toujours en attente de 2 retours de devis.

Indemnités kilométriques de Mme LASSUS qui intervient dans le cadre des TAP à l'école

Mme Lassus souhaite une indemnité kilométrique de 0,50 € soit une somme de 19 € par journée.

Le conseil ne souhaite pas répondre à cette demande mais étudie une forme de prestation de service. Un conseil sera demandé à la maison des communes.

Questions diverses :

La circulation est perturbée au niveau du rond point NORD à la sortie du village lors du ramassage scolaire pour le collège d'ARTIX , cette demande a été rapportée à Mme Paletou Françoise. Ce point de ramassage a été fixé par le Conseil Général.

Le conseil municipal va se rapprocher du Conseil Général afin de connaître les points de ramassage officiels des écoliers qui se rendent au collège d'ARTIX ou de LESCAR.

Radar pédagogique : info demandée par Françoise Paletou

Une nouvelle demande sera envisagée auprès du service concerné afin de pouvoir le mettre en place et pouvoir exploiter les données pour une meilleure sécurité dans la Rue de la Carrère.

Aménagement de la rue de La Carrère

Une étude va être demandée à M. Capbert du Conseil Général afin de mettre en place un dispositif permettant de réduire la vitesse sur cet axe.

Arbre abattu prochainement

L'arbre situé coté SUD du vestiaire va être abattu car il détériore la toiture des vestiaires.

3 devis ont été demandés. Le devis de M.WEISS a été retenu et il ne comprend que l'abattage de l'arbre en laissant sur place à la fois les petites et les grosses branches et le tronc.

Dans le même temps et pour des raisons de sécurité, le sapin se trouvant près du cimetière sera également coupé.

Afin de libérer rapidement la place, le conseil décide que les petites branches seront enlevées par les agents communaux.

Une information sera faite auprès de la population pour l'enlèvement à la charge des intéressés au prix de 30 € le stère. (évaluation faite environ 10 stères).

La commission Finances se réunira le vendredi 20 février à 19h00 à la mairie.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le mercredi 11 mars à 20h30.

Séance levée à 22h